

SOMMAIRE

- Edito Georges FLOTAT ;
- Télédéclaration aides animales ;
- Plan de relance ;
- Info MSA ;
- Tirs de corvidés ;
- Rénovation de mares ;
- Plantation de haies ;
- Météo décembre



EDITO DE GEORGES FLOTAT

En 2022, réconcilier l'agriculture, ses agricultrices et agriculteurs, avec l'économie, l'environnement et la société ?

L'année 2021 peut être qualifiée « d'atypique » ! Tant par ses aléas climatiques, qu'une reprise économique relative et une crise sanitaire qui perdure.

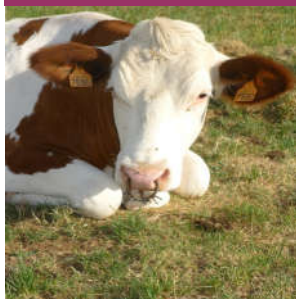
Malgré cela, le développement de notre agriculture interdépartementale et de ses exploitations se poursuit par un accompagnement de plus en plus technique et adapté à chaque situation.

L'arrivée, depuis août dernier, de notre nouveau directeur Monsieur Romaric Cussenot, permet de fixer le cap pour les prochaines années et de répondre aux enjeux.

Concrètement, après plus d'un an de réflexion, la nouvelle alliance avec Conseil Elevage25-90 se réalise à travers « ACTE » (Agriculture-Conseil-Territoire-Elevage).

Nous nous renforçons ainsi, tout en gardant notre proximité, en étant innovants et réactifs et en intégrant les nouvelles attentes sociétales. Par une analyse plus fine des besoins et la complémentarité des compétences, nous proposerons dès 2022 de nouveaux services dans les domaines du bâtiment, de l'économie, de la qualité du lait et des fourrages. Cela s'accompagne d'une gouvernance partagée pour gagner en efficience.

En parallèle, il faut afficher notre ambition stratégique afin de donner à notre métier un véritable attrait : plus de valeur ajoutée pour promouvoir une agriculture nombreuse, diverse et multifonctionnelle.



C'est le sens de la réactualisation de notre PAI (Projet Agricole Interdépartemental), qui évolue en incluant la dimension alimentaire.

Ce projet doit être partagé par tous les acteurs de notre territoire, sans quoi la réussite ne sera pas au rendez-vous !

Nous sommes conscients que l'adaptation aux nouvelles règles (PAC 2023, directive nitrates, cartographie des cours d'eau ...) reste difficile à assimiler et à mettre en œuvre, mais elle est nécessaire afin de concilier l'économie et l'environnement et pour ne pas s'exposer aux critiques et aux sanctions.

Certes, le chemin est encore long pour faire reconnaître les nombreux efforts réalisés par notre agriculture, tout en réaffirmant notre souveraineté alimentaire compatible avec le respect de nos territoires et de leurs ressources.

Nos détracteurs l'ont bien compris, surfant sur Facebook, Twitter ou Instragram ... ils continuent de jeter le discrédit « virtuel » sur notre profession !

A nous de reprendre les mêmes outils pour nous nous réapproprier l'information et la communication « réelles » sur notre métier au quotidien et nos pratiques.

Pleine et entière, l'activité agricole est plus que nécessaire, elle est Indispensable et Vitale !

A chacun son projet, mais la réussite passe aussi par le collectif, avec des outils d'amont et d'aval solides, pour assurer une meilleure rémunération de nos produits et de notre travail !

Que 2022 vous apporte pleine réussite professionnelle ; que santé et bonheur accompagnent votre quotidien familial.

Georges FLOTAT 1er vice-Président



TELEDECLARATION AIDES ANIMALES

La télédéclaration 2022 des demandes d'aides animales :

- Aide ovine et aide caprine ;
- Aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers et aide aux veaux sous la mère

Est ouverte depuis le 1er janvier 2022 sur le site Telepac :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Les notices de ces différentes aides animales ainsi que la présentation de la procédure de télédéclaration sont disponibles en ligne sous Telepac (onglet jaune "formulaire et notices 2022").

Le site Telepac permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de modifier celle-ci. Il permet également de déposer des bordereaux de perte ou de localisation.

Attention : à compter de 2022, tout demandeur d'une aide animale a l'obligation de fournir son numéro SIRET. Les exploitants qui ne seront pas en mesure de préciser ce numéro SIRET lors de la télédéclaration pourront signer leur demande, mais leurs aides ne seront pas versées tant que ce numéro n'aura pas été communiqué à la DDT.

Échéances :

- Les **aides ovines et caprines** pourront être télédéclarées jusqu'au **31 janvier 2022 inclus** ;
- Les **aides bovines** pourront être télédéclarées jusqu'au **16 mai 2022 inclus**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DDT 90 :
ddt-seaa@territoire-de-belfort.gouv.fr 03.84.58.86.47 ou 03.84.58.86.17



PLAN DE RELANCE MESURE 17

MESURE 17 DU PLAN DE RELANCE : AIDE AUX AGROÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

FranceAgriMer a mis en place un programme d'aide aux investissements destinés aux agriculteurs permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente (i.e. gel, grêle, sécheresse, vent-cyclone, ouragan, tornade). Après deux vagues de soutien déjà clôturées, une troisième vient d'être ouverte.

Matériels éligibles :

- La protection contre le gel ;
- La protection contre la grêle ;
- La protection contre la sécheresse ;
- La protection contre le vent-cyclone, ouragan, tornade.

Montant de l'aide :

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à **2 000 € HT** et le plafond de dépenses est fixé par demande à **150 000 € HT** (600 000 € pour les CUMA).

Le taux de l'aide est fixé à **30 %** du coût HT des investissements éligibles avec une majoration possible en fonction des dossiers.

Délais :

La période de dépôt est fixée du 13 décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, et dans la limite des crédits disponibles.

Les demandes seront effectuées par téléprocédure.

Renseignements et téléprocédure sur le site FranceAgrimer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Plan-de-relance-Agriculteurs>

Pour toute question, vous pouvez consulter la **FAQ disponible dans les documents associés** ou contacter le service de FranceAgriMer en charge de l'aide aux investissements par mail via l'adresse suivante : fr-aleasclimatiques@franceagrimer.fr



INFORMATION MSA

PRÉVENTION SUR LES DIFFICULTÉS RELATIONNELLES ENTRE DIRIGEANTS

Une exploitation agricole est une entreprise. Les échanges entre les personnes qui la dirigent sont nécessaires et utiles au bon fonctionnement de celle-ci.

Il arrive parfois que ces échanges n'existent pas/plus ou soient altérés. Ces situations peuvent amener des tensions entre les personnes.

Parce que la question des difficultés relationnelles est un sujet préoccupant, la MSA de Franche-Comté (service Santé Sécurité au Travail – service Social – délégués des échelons locaux), en partenariat avec les JA et la FDSEA du Territoire de Belfort invite tous les membres d'une même exploitation agricole à **participer à une matinée d'échanges, dont la thématique est : la prévention des difficultés relationnelles entre les membres de GAEC, EARL dont la société est dirigée par plusieurs personnes.**

Rendez-vous le Mardi 8 février 2022

Au foyer Intercommunal de NOVILLARD dès 9h, début de la réunion à 9h30.



Inscription obligatoire avant le 27 Janvier 2022 auprès de

**Séverine RACLOT Tel : 06 31 37 43 02 ou raclot.severine@franchecomte.msa.fr
(vérification du pass sanitaire ou test covid de moins de 24h)**



TIRS DE CORVIDES ANTICIPEZ !

Conformément à l'arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, il est possible, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet, de détruire à tir **le corbeau freux et la corneille noire** du 1 avril au 10 juin (voire 31 jusqu'au juillet) pour l'un des motifs suivants :

- Dans l'intérêt de la santé ;
- Dans l'intérêt de la sécurité publique ;
- Pour la protection de la faune et de la flore ;
- Pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles ;
- Pour prévenir les dommages importants aux activités forestières ;
- Pour prévenir les dommages importants aux activités aquacoles.

Pour faire une demande, la DDT du Territoire de Belfort a mis en place des procédures dématérialisées.

→ La première concerne les propriétaires, possesseurs ou fermiers : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-prolongation_tir_esod

→ La deuxième concerne les personnes ayant reçu une délégation du propriétaire, possesseur ou fermier : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-destruction-tir-esod-2>

Toutes les informations complémentaires sont sur le site de la préfecture.

Il est important de faire les demandes de tir bien en amont de la date de semis. Les autorisations doivent être obtenues dès la fin mars.



PROGRAMME DE LA FDC : LA RENOVATION DE MARES

Avec les progrès de l'alimentation en eau courante, l'utilité des mares est devenue moins perceptible. Abandons ou comblements volontaires... 90% d'entre elles ont disparu de notre territoire national en un siècle.

Elles sont pourtant source d'une quantité de services : gestion du ruissellement pluvial, épuration des eaux, réserves d'eau... gratuites !

Intérêt hydraulique

En freinant l'écoulement des eaux de pluies, la mare contribue à :

- Limiter l'érosion des terres agricoles, au même titre que les haies et les fossés ;
- Atténuer l'engorgement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration lors des pluies d'orage, en retenant une partie des eaux de ruissellement;
- Améliorer la qualité des eaux de ruissellement, en fonctionnant comme de véritables mini-stations de lagunage (sédimentation des matières en suspension, auto-épuration...).



Réserve d'eau dans la lutte contre l'incendie

Pour palier l'insuffisance du débit de conduite d'eau, principalement en milieu rural, la mare peut être utilisées efficacement pour lutter contre les incendies.

Réserve d'eau d'appoint pour certains usages (arrosage, lavage des bâtiments agricole...)

Pour ne pas gaspiller la ressource en eau potable, il est possible d'utiliser l'eau de la mare pour un certain nombre d'utilisations occasionnelles telles que l'arrosage du jardin, le lavage de véhicules ou bâtiments agricoles.

Abreuvoir pour le bétail

Pour les pâtures situées loin de l'exploitation ou nécessitant un apport régulier d'eau, la mare est une alternative peu coûteuse pour l'abreuvement du bétail.

Des réserves d'eau pour la faune

La mare constitue un point d'abreuvement, un riche « garde-manger », ou encore un simple lieu de repos pour la faune sauvage.

Intérêt culturel

Comme les lavoirs ou les fontaines, les mares témoignent d'une activité passée. Elles constituent un élément du patrimoine local.

Amélioration du paysage

La mare améliore le cadre de vie et enrichit le paysage.

Outil pédagogique

De petite taille, la mare est un lieu privilégié pour la découverte de la biodiversité des zones humides et la sensibilisation à l'écologie.



Réservoir de biodiversité

La mare est un écosystème d'une grande diversité animale et végétale. De nombreuses espèces dépendent de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. Ainsi, 30 % des espèces protégées au niveau régional vivent dans ce milieu.



Source <https://groupemares.org>

La FDC travaille actuellement sur la rénovation des mares dans le département (mares forestières ou en plaine).

De ce fait la recherche de mares est en cours, pour les réaménager en faveur de la biodiversité.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Jérôme Demeulemeester de la Fédération De Chasse au 06 81 27 96 64 ou 03 84 22 28 71 ou service-technique@fdc90.fr



PLANTATION DE HAIES AVEC LA FÉDÉRATION DE CHASSE

A Méziré et Lepuix neuf, des programmes de plantation de haie bocagère multi-partenarial ont été élaborés en 2021 dans le cadre du projet éco-contribution **SAUV BO-CAGE élaboré par la Fédération de chasse 90.**

Plusieurs partenaires se sont réunis autour de ces projets de plantation de haie : les communes, les associés du gaeç du Mont à Méziré, le GAEC du Prairas à Lepuix neuf, la Fédération de Chasse et les chasseurs locaux. Ces plantations n'ont été possibles que grâce aux soutiens financiers de nos partenaires que sont **l'Office français de la Biodiversité, la Fédération Nationale des chasseurs et le Grand Belfort** et avec une étroite collaboration avec la chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90.

Ces haies ont été réfléchies autour de plusieurs objectifs :

- Intérêt paysager : à Méziré, la haie est localisée en bordure de chemin qui mène à la zone de loisir. A Lepuix-Neuf, les haies ont été plantées en bordures de chemins et permettent de restaurer les haies bocagères dans un secteur de plaine ouverte. Les essences retenues, typiques des haies champêtres, permettront une diversité de formes et de tailles d'arbres pour un meilleur intérêt paysager, faisant ainsi la transition entre les espaces de prairies et ceux de cultures annuelles ;
- Intérêt en matière de biodiversité : les essences variées sont adaptées aux conditions locales. Cette variété d'espèces, adaptées aux conditions locales, aura un intérêt en matière de biodiversité végétale ; Elle sera également le refuge probable d'une biodiversité animale diversifiée qui permettra d'améliorer la trame verte écologique déjà constituée par les différents bosquets, ripisylves et lisères de forêts ;
- Intérêts écologiques : source de sites de nidification ou de reproduction pour l'ensemble de la faune, lieu de nourrissage des oiseaux par la présence de baies et de fleurs en faveur des insectes, sites de quiétude et d'abris contre les intempéries, confort thermique pour le bien être des animaux domestiques et sauvages ;
- Intérêt en matière de lutte biologique : les haies permettent aux prédateurs naturels de se développer et de limiter les ravageurs de cultures tels que les pucerons, les limaces les campagnols etc...
- Intérêt en matière de limitation de l'érosion des sols ;
- La plantation de **Méziré** a eu lieu fin 2021, le jour de la sainte Catherine. Pour l'occasion, l'école élémentaire de Méziré a mis à contribution ses élèves pour venir prêter main-forte aux chasseurs, aux exploitants agricoles et à plusieurs jeunes effectuant leur service civique. Les plantations de **Lepuix neuf** ont eu lieu une semaine plus tard avec en présence 14 membres de l'association Unicité, 12 chasseurs et les membres du GAEC des Prairas.

Au total, ce sont plus de 1000 m de haie qui ont été plantées sur 4 lieux (1 à Méziré et 3 à Lepuix Neuf) pour un montant de 3500 euros.

Pour 2022, le programme de plantation est déjà bien rempli ! 1500 m de haie vont voir le jour, en collaboration avec des exploitants. Nous comptons bien sûr encore sur le soutien de nos partenaires, tant financiers et autres, sans quoi rien ne serait possible.

La FDC tient encore une fois à remercier **ses bénévoles et les agriculteurs** pour leur investissement personnel en faveur de la biodiversité.

☞ *Si d'autres exploitants sont intéressés pour planter des haies, des micro-bosquets, des bosquets, n'hésitez pas à contacter le **service technique de la FDC** ou la **Chambre Interdépartementale d'agriculture**.*

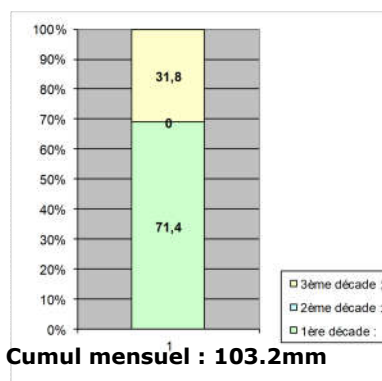




METEO DECEMBRE 2021

Pluviométrie

Le mois de décembre 2021 a reçu 103,2 mm de pluie repartis sur 16 jours, au cours des premières et troisièmes décades. Décembre 2021 présente une pluviométrie quasi-identique par rapport à la même période l'année passée (-1,4 mm), et se situe à des valeurs plus faibles que celles d'une année de référence (inférieure d'environ 16,8 mm à une année normale).

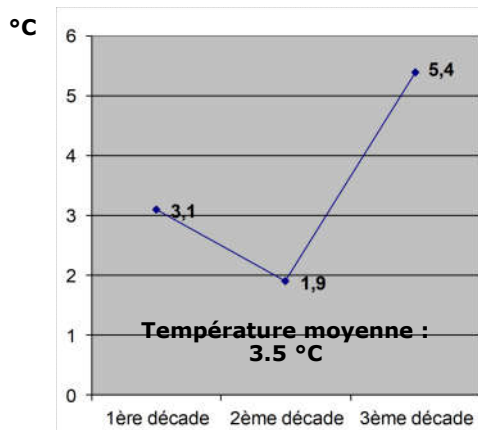


Température

La température moyenne du mois de décembre s'élève à 3,5°C avec des températures moyennes évoluant entre -2,2°C et +12,2°C.

Les températures extrêmes s'échelonnent de -5,2°C le 22 décembre pour le minimum à +12,9°C les 29 et 30 décembre pour le maximum.

Les températures sont, pour ce mois de décembre, nettement supérieures aux normales saisonnières (décembre 2021 3,5°C) par rapport à une année normale (décembre année référence 2,1°C).



FELON					GIROMAGNY					BALLON				
Date	RR	TN	TX	TNTXM	Date	RR	TN	TX	TNTXM	Date	RR	TN	TX	TNTXM
Décade 1	107,9	-0,1	5,4	2,7	Décade 1	169,1	0,1	4,5	2,3	Décade 1	151,6	-4,4	-0,3	-2,4
Décade 2	1	-0,5	4,1	1,8	Décade 2	2,4	-1,3	4,0	1,4	Décade 2	1	-0,4	5,4	2,5
Décade 3	45,6	2,4	8,1	5,3	Décade 3	102,9	2,9	8,6	5,8	Décade 3	156	0,5	4,5	2,5
Mois	154,5	0,6	5,9	3,3	Mois	274,4	0,5	5,7	3,2	Mois	308,6	-1,5	3,2	0,9

NOVILLARD					SAINT DIZIER				
Date	RR	TN	TX	TNTXM	Date	RR	TN	TX	TNTXM
Décade 1	49,5	0,2	6,0	3,1	Décade 1	91,1	-0,1	4,9	2,4
Décade 2	0	-0,4	4,2	1,9	Décade 2	0,2	-0,6	3,4	1,5
Décade 3	29,4	1,7	7,8	4,8	Décade 3	46,3	3,1	8,0	5,6
Mois	78,9	0,5	6,0	3,3	Mois	137,6	0,8	5,4	3,1

NB : la station référence pour le Territoire de Belfort est celle de Dorans

RR = hauteur des précipitations (mm) ;
 TN = Température minimale sous abri (°C) -
 TX = Température maximale sous abri (°C) ;
 TNTXM = Moyenne de TN et TX (°C)

Source : Météo France -
 Centre départemental
 du Territoire de Belfort—Prévisions à 7 jours
 de Météo France Belfort au
 0899 71 02 90

Stations (Altitude)	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/04/21 au 31/12/21
	Cumul Plu-vio en mm	Somme T° base 0°C	Somme T° base 6°C
Dorans (401m)	1 086,90	3 911,40	2 670,60
Felon (385m)	1 254,70	3 640,60	2 426,50
Giromagny (473)	1 902,70	3 755,70	2 496,80
Ballon (1 153m)	2 125,40	2 622,20	1 667,00
Novillard (366m)	1 111,30	3 773,30	2 533,20
Saint Dizier l'Evêque (553m)	1 303,00	3 724,70	3 022,00